

Département de la Côte d'Or



Mairie
de
TART-LE-HAUT

21110

COMPTE RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Septembre 2016**

Le 12 Septembre 2016 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de TART-LE-HAUT, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de BAUCHET Daniel, Maire.

Etaient présents :

Daniel BAUCHET, Xavier BONET, Monique DEFOORT, Marc BRUNO, Jean-Bernard BOURDON, Nicole DESGRANGES, Séverine FRAIR, Sophie GAUDILLAT, Florence VINOT, David REGNET, Nathalie BOUCHERON, Alain SAUVAIN.

Etaient absents : Céline GOMES DA SILVA, Bruno JOUFFROY, Yann PIQUET

Procurations : Céline GOMES DA SILVA à Florence VINOT, Bruno JOUFFROY à Daniel BAUCHET, Yann PIQUET à Marc BRUNO

Secrétaire de séance : Marc BRUNO

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 18 Juillet 2016.

Aire de jeux

Le Maire fait le point sur les différentes démarches qui ont précédé et conduit à l'implantation de l'aire de jeux dans la partie du village appelée le Parc. En effet, cet endroit à l'écart des rues permet aux enfants de jouer en toute sécurité et l'installation d'autres jeux pour des adolescents ou de adultes y est envisageable compte tenu de la surface totale de cet espace.

Il fait ensuite part au conseil Municipal des remarques émises par les riverains et des échanges qui se sont succédé au cours de l'été. Fin août, une commission de travail a été mise en place et a été chargée de donner un avis. D'une part, il apparaît que l'aire de jeux est située très près des habitations entraînant des nuisances sonores et visuelles et d'autre part son implantation dans un endroit classé N EBC (naturel espace boisé classé) est incompatible avec notre PLU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de déposer l'aire de jeux.

SICECO : adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté en tant que membre. Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser l'adhésion de TART LE HAUT au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- de délibérer en faveur de l'acte constitutif du groupement,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de TART LE HAUT et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.
- De s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif
- De donner mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes.

Reversement RODP 2016

Lors de sa réunion du 5 décembre 2008, le Comité du SICECO a décidé de reverser intégralement aux communes adhérentes la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due par ENEDIS (anciennement ERDF).

La commune de Tart le Haut va percevoir la somme de 197 € au titre de la redevance 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte la somme de 197 € au titre de la redevance 2016.

Arrêt de la régie de pêche

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la modification de la régie communale de recettes. A compter du 12/09/2016, la régie concernera uniquement les activités sportives, culturelles ou de loisirs.

Travaux de régénération de la forêt communale 7p 8p ouest – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Conformément au document d'aménagement forestier en vigueur, Monsieur le Maire donne connaissance au conseil Municipal d'un projet de reboisement sur 4.89 ha à entreprendre dans les parcelles forestières 7p ouest et 8p ouest de la forêt communale relevant du régime forestier.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme des travaux dont le montant estimatif total s'élève à la somme de 21 891.25 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet qui lui a été présenté ;
- sollicite l'octroi d'une aide du Conseil Départemental de Côte d'Or pour ces travaux, d'un montant total de 6650.40 € (soit 40 % des dépenses éligibles) ;
- approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'il figure à la demande d'aide ;
- s'engage à inscrire au budget les sommes nécessaires à la réalisation des travaux et à la bonne réussite de l'opération ;
- désigne l'ONF pour l'assister dans les démarches à entreprendre auprès du conseil Départemental de Côte d'Or ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

GRT Gaz : projet de convention

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention relative à la mise en place de mesures compensatoires du projet de construction de la canalisation de gaz naturel « Val de Saône » pour la plantation de la haie sur la parcelle ZK 128 qui serait mise en place entre la fin 2016 et le début 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention relative à l'implantation d'une haie en limite de la parcelle ZK 128.

Renouvellement de la ligne de crédit

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition établie par la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté du 30/08/2016, et après en avoir délibéré,

- accepte la proposition d'ouverture de crédit d'un montant de 100 000 € au taux T4M + une marge de 1.30 %.
- autorise le Maire à signer le contrat.

Drapeau révolutionnaire

Le Maire dépose le projet de rénovation de la Bannière révolutionnaire (délibération du 14 mars 2016). Toutefois le montant des travaux (qui comprend devis pour étude, restauration et

vitrine) et qui doit se monter à 15 000 € n'a pas été notifié par écrit. Le Conseil Municipal demande au Maire une notification de cette somme.

Restauration de la Mairie

La consultation lancée en juillet a permis à 8 entreprises de déposer des dossiers. Les membres de la Commission d'Appel d'Offres régulièrement convoqués et assistés par Monsieur Gognat de la DDT ont établi un classement.

Des conseillers souhaitent eux aussi être associés à l'étude des dossiers.

Un conseiller souhaite que la commission d'Appel d'Offres se charge complètement de l'étude des dossiers sans l'assistance technique de personnel extérieur ou suggère de modifier le nom de la Commission. D'autre part, compte tenu des transferts de compétences des communes vers la Communauté de communes, certains conseillers s'interrogent sur l'opportunité d'un investissement conséquent sur un bâtiment qui pourrait être moins utilisé dans l'avenir. Finalement il est convenu de réunir le Conseil Municipal le lundi 19 septembre à 20 heures, afin de valider le choix du maître d'œuvre. Seront étudiés les dossiers classés aux trois premières places.

Fin location T2 communal : remboursement de caution

Compte tenu du bon état général du logement et suite au départ du locataire de l'appartement communal T2 sis au 21C rue Principale, 21110 à Tart le Haut, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser la caution.

Réflexion sur le projet boulangerie

Il est souhaité que la création de ce commerce soit intégrée au projet global de rénovation de la mairie et qu'un architecte soit consulté afin de s'assurer de la faisabilité de l'opération.

Demandes de subventions

Demande de subvention de l'Union Sportive de Genlis : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 3 voix contre et une abstention, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € à l'Union sportive de Genlis.

Demande de subvention de l'association Les 3 A : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas attribuer de subvention à l'Association les 3 A.

Questions diverses

Une conseillère demande si la présence d'une secrétaire de mairie lors des conseils municipaux ne serait pas utile pour avoir des compte-rendus plus complets et permettre à tous les conseillers de mieux suivre. Après discussion, il a été décidé que les réunions de conseils seront enregistrées au dictaphone.

Un conseiller fait remarquer que la piste BMX est inutilisable car en friche.

Fin de séance à 23 heures.